



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2021 – 20H**

L'an deux mil vingt-et-un, le huit décembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2021
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 28

PRESENTS : M. Claude JAOUEN – M. Alain MORI – Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU – M. Patrice DUMAS – Mme Ghislaine MARZIN – Mme Marie-Edith MACÉ – M. Jean-Michel PÉNARD – Mme Françoise LERAY – M. Laurent JEANNE – Mme Sylvie VIROLLE – M. Michel LORÉE – Mme Marie-Christine GARNIER – M. Serge ABRAHAM – Mme Séverine GAUGAIN – M. Eric JOUBLE – M. Laurent MOLEZ – Mme Béatrice VALETTE – Mme Magali BERTIN – Mme Elise CARPIER – M. Mathieu GENTES – Mme Lisa KLIMEK – Isabelle LE MARCHAND – M. Jean-Baptiste MARVAUD – M. Yves FERREY – Mme Christelle RENAUD – M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSES : M. Benjamin LÉON
Mme Gaëlle MESTRIES
Mme Florence BOULLET

SECRETARE DE SEANCE : Mme Françoise LERAY

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Gaëlle MESTRIES à M. Patrice DUMAS
Pouvoir de Mme Florence BOULLET à M. Jean-Michel PÉNARD

1 – Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission

Suite à l'acceptation par le Préfet d'Ille-et-Vilaine de la démission du 5^e adjoint au Maire par courrier en date du 24 novembre 2021, il convient de procéder à son remplacement au cours d'un Conseil municipal convoqué par Monsieur le Maire dans le délai de quinzaine, conformément à l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil municipal a procédé à l'élection d'un adjoint, par vote à bulletin secret.

Deux candidats se sont présentés :

- Monsieur Mathieu GENTES pour le groupe majoritaire,
- Monsieur Yves FERREY pour le groupe minoritaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 15
- Ont obtenu :
- Monsieur Mathieu GENTES : 22 voix
- Monsieur Yves FERREY : 5 voix

Monsieur Mathieu GENTES a été élu adjoint au Maire. Il prend place à la fin du tableau des adjoints.

2 – Les Bas Colliaux – acquisition de la parcelle AI 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, approuve l'acquisition par la ville de Melesse de la parcelle AI 1 au prix de 4,20 €/m², aux conditions précisées dans la délibération.

3 – Parcelle AN295p – acquisition empiètement escalier d'accès au lavoir

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, approuve l'acquisition par la ville de Melesse de la parcelle AN295p au prix du 7 €/m², aux conditions précisées dans la délibération.

4 – Personnel municipal – révision protocole télétravail

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, valide la révision du protocole de télétravail détaillée dans la délibération.

5 – Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) – exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation – erreur matérielle délibération 2021-3006-078

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir, limite l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, pour tous les immeubles à usage d'habitation.

Affiché le 09/12/2021

Le Maire,

Claude JAOUEN

